



Présentation retraçant les informations financières essentielles (Article L2313-1 du CGCT)

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Mairie de Bédarieux
34.600 BEDARIEUX
M14 - 3.500 à 10.000 Habitants

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité
- universalité
- unité
- équilibre
- antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2021 est soumis au vote du conseil municipal le 3 mars 2021.

Le budget communal est structuré en deux sections :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, subventions aux associations...).

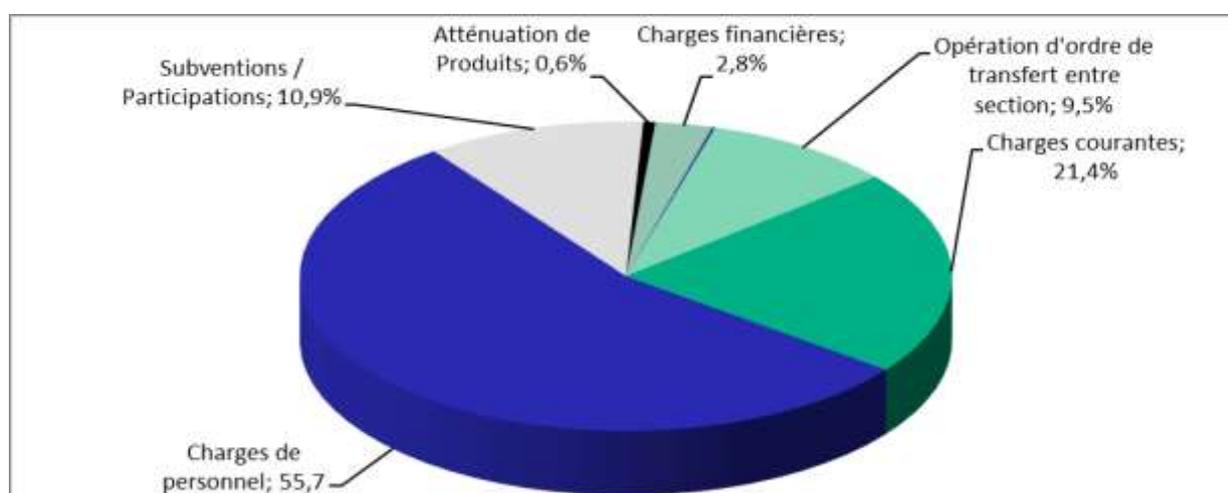
-La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, entretien du patrimoine existant

Les finances de la commune au 1^{er} janvier 2021

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 6 519 761 € pour des recettes de fonctionnement de 7 908 016 €.

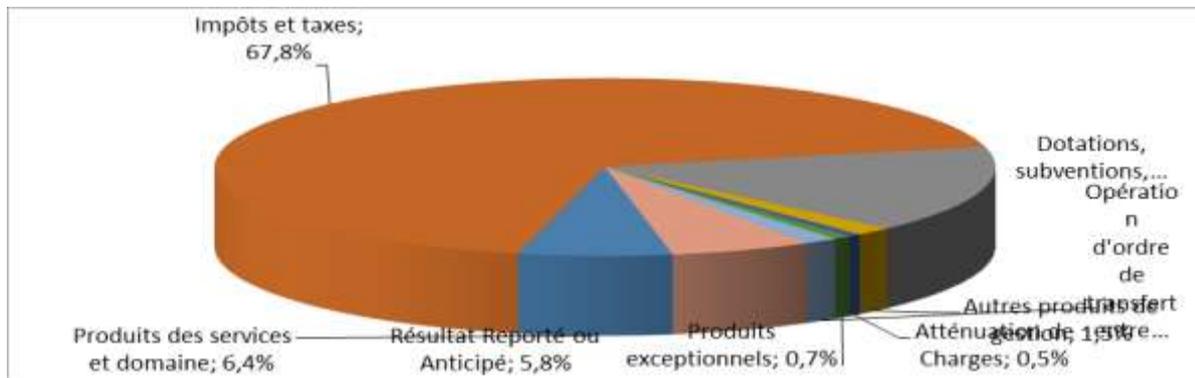
A-FONCTIONNEMENT 2020

La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :



Du fait des confinement successifs et de l'impossibilité pour la commune d'organiser nombre de manifestation, les charges courantes diminuent en 2020 de 21%. Ces charges sont donc destinées à réaugmenter en 2021 dans une mesure raisonnable conformément aux objectifs que s'est fixée la municipalité. La masse salariale reste stable en montant (augmentation de 0.93%). Les charges financières (intérêt des emprunts) représentent seulement 2,8% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées en grande partie par le produit des impôts et taxes (67.2%) et des dotations et subventions (18.2%).



Analyse de l'épargne :

	2017	2018	2019	2020*
Recettes de Ft.	7 993 033 €	7 833 285 €	7 836 815 €	7 816 293 €
Dépenses de Ft.	6 952 098 €	7 025 852 €	6 732 729 €	6 519 761 €
Epargne	1 040 935 €	807 433 €	1104 086 €	1404 413 €

B-INVESTISSEMENT 2020

Les dépenses d'investissement 2020 se décomposent de la façon suivante :

Remboursement des emprunts (capital)	(chap 16)	646 731 €
Etudes et logiciels	(chap 20)	97 773 €
Subventions équipement versées	(chap 204)	513 415 €
Acquisitions foncières et matériels	(chap 21)	354 977 €
Travaux	(chap 23)	866 137 €
Opération ordre entre section	(chap 040)	91 723 €
Soit un total de dépense de		2 857 076 €

Les recettes sont constituées par :

Le FCTVA	(chap 10)	249 947 €
Subventions	(chap 13)	167 137 €
Emprunt	(chap 16)	1 000 000 €
Opération ordre entre section		700 000 €
Soit un total de recette de		2 117 084 €

Résultat d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 570 756 €**

Analyse de l'endettement

Le niveau Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La Capacité de désendettement, est égale au rapport entre le stock de dette et l'Épargne. Ce ratio théorique mesure la durée (en année) nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

Evolution de notre Epargne

Le Calcul de l'Épargne : Recettes Réelles de fonctionnement – dépenses Réelles de fonctionnement, y compris les charges financières. Le résultat de ce calcul est le solde disponible pour le remboursement du Capital de la dette et le financement des investissements.

	2017	2018	2019	2020*
Epargne	1 040 935€	807 433 €	1 104 086 €	1 404 413 €

Encours de la dette

Année	2017	2018	2019	2020*
Encours des emprunts	7 439 369	6 687 852	6 923 467 €	7 267 368 €
Encours de dette par habitant (soit 5 701 h au 01/01/2020 selon INSEE)	1 238 €	1 104 €	1 148 €	1 321 €
Encours de dette/ Epargne brute EBF	7,1	8,3	6.27	5,20
Frais financiers/ Encours de dette	3.00 %	4.00 %	4.00 %	2,9 %

La solvabilité de la commune, mesurée par la capacité de désendettement (rapport Encours de dette / Epargne brute), est satisfaisante en 2020 puisqu'elle **s'établit à 5,20 ans**

Capacité de désendettement : **moins de 8 ans : zone verte** ; **entre 8 et 11 ans : zone médiane** ; **entre 11 et 15 ans : zone orange** ; **plus de 15 ans : zone rouge**

Fin 2018 (données Trésorerie Lamalou), ce stock de dette est conforme à la norme des communes de même strate au niveau régional et départemental, mais est élevé comparativement au niveau national

Bédarieux :	1.321 € / habitant (année 2018)
Département :	1.286 € / habitant (année 2018)
Région :	1.038 € / habitant (année 2018)

Les budgets 2021

➤ Le budget principal :

Le budget Principal Primitif 2021 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **12 321 241.00 €**

Le budget primitif 2021 est de :

En Fonctionnement

	Dépenses	8.232.983 €
011	Charges à caractère général	1 816 845 €
012	Charges de personnel	4 115 000 €
014	Atténuation de Produits	44 000 €
65	Autres charges	842 860 €
66	Charges financières	216 000 €
67	Charges exceptionnelles	18 000 €
023	Virement à la section d'investissement	480 278 €

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, et les animations.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit essentiellement des subventions versées aux associations et les participations.

Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les amortissements et les provisions (chapitre 68) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

En Fonctionnement

	Recettes	8.232.983 €
70	Produits des services	462 000 €
73	Impôts et taxes	5.777.972 €
74	Dotations, subventions et Participations	1.345.411 €
75	Autres produits de gestion courante	102 000 €
013	Atténuation de charges	50.000 €
77	Produits exceptionnels	405.600 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie	90 000 €

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

-En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...

Parmi les grands projets de 2021, la commune finance le quartier Saint-Louis, le plan pluriannuel de rénovation des écoles, la place Pasteur...

-En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Ces subventions sont accordées par nos partenaires : Grand Orb, Département, Région, Etat.

➤ Les budgets eau et assainissement

Les services publics d'eau potable et les services publics d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité couvrent les dépenses.

➤ Par conséquent, le budget primitif 2021 du **Service de l'Eau** s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	Dépenses	1 248 829,69€HT
	Recettes	1 248 829,69€HT
Investissement	Dépenses	1 677 920,08€HT
	Recettes	1 677 920,08€HT

- Le budget primitif 2021 du Service de l'**Assainissement** s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement	Dépenses	635 552,62€HT
	Recettes	635 552,62€HT
Investissement	Dépenses	960 000 €HT
	Recettes	960 000 €HT

Principales opérations d'investissement en matière d'eau et d'assainissement en 2021 :

- Eau + assainissement zone camp esprit/ la bastide
- Assainissement Clair Logis
- Réservoir et chambre des vannes des Douzes
- Eau + assainissement Place Pasteur

➤ Le budget annexe campotel

- Le budget annexe 2021 du campotel s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	Dépenses	61 000 €
	Recettes	61 000 €
Investissement	Dépenses	30 400 €
	Recettes	30 400 €

➤ Le budget HAE : « Hôtel d'Activités Economiques »

Le budget HAE est un budget qui jusqu'à présent a toujours été équilibré sans subvention du budget principal. Il est composé de plusieurs immeubles de rapport (centre mutualiste, Phoros...) dont les charges (emprunts, amortissements, entretien) et les recettes (loyers) s'équilibrent. Il est donc un outil essentiel du développement économique porté par la municipalité. C'est le budget HAE qui « porte » le Cinéma Jean-Claude Carrière.

Fonctionnement	Dépenses	222 010 €
	Recettes	222 010 €
Investissement	Dépenses	452 298 €
	Recettes	452 298 €